



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 045-214502726-20250127-9\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances Publiques du  
Centre Val de Loire et du département du Loiret  
Pôle d'évaluation domaniale**

Cité administrative Coligny – BAT P3  
131 rue du Faubourg Bannier  
CS 54211  
45042 ORLEANS Cedex 1  
Téléphone : 02 18 69 53 12  
Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Sandrine PITOT  
Téléphone : 02 18 69 53 59  
courriel : sandrine.pitot@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS : 20868019**

**Réf. OSE : 2024-45272-81007**

Le 18/11/2024

La Directrice régionale des Finances  
publiques du Centre Val de Loire et du Loiret

à

**COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL**

## LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Objet : Cession amiable d'une emprise foncière sur des parcelles boisées

Par saisine en date du 06/11/2024, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession par la commune, à un opérateur, d'une emprise foncière d'environ 140 m<sup>2</sup> sur les parcelles boisées cadastrées AR 69 et AR 70, situées rue de Marcilly à Saint Cyr en Val.

En conséquence, s'agissant d'une emprise foncière sur des parcelles situées en zone N, d'une superficie d'environ 140 m<sup>2</sup>, une valeur vénale de 105 € peut être retenue, soit 0,75 € HT/m<sup>2</sup>.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques,  
et par délégation,

Sandrine PITOT

Inspectrice des Finances publiques

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*